

Commune de PRATS DU PERIGORD

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **10 juillet 2020** le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 03/07/2020** s'est réuni en session ordinaire à 18h30, à la Mairie, sous la présidence de M. EYMERY Christian, le maire

En exercice	11
Présents	11
Absents	0
représentés	0
votants	11

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, GAUTHIER-MILHAC Michel, WOJTUSIAK Michel, GAUTHIER-MILHAC Olivier, MARTINS François, HOFMANN Corinne, BROUQUI Frédéric, PONCET Daniele-Génia, CHAMBON Ghislaine

Secrétaire de Séance : Maurice CAMINADE

Délibération n°2020-27 portant sur vente de bois propriété de la commune

Le Conseil Municipal décide

- de vendre le bois de chêne appartenant à la commune situé sur la route du Mondou
- de fixer le prix de vente à 35 € le stère à enlever sur place

Délibération n°2020-28 portant sur le devis de la taille d'une haie

M. le maire informe le conseil municipal du devis établi par l'entreprise Evolution Parc et Jardin concernant la taille de la haie longeant le tennis lequel s'élève au prix de 672€ TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le devis et autorise M. le maire à donner l'ordre de service correspondant.

Les membres présents ont signé ainsi que le maire et le secrétaire de séance. Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à PRATS DU PGD le 30/06/2020
Le Maire
EYMERY Christian

INFORMATION

COMPTE RENDU

- M. le maire informe le Conseil municipal de la visite de Mme Buffière de l'ATD suite au compte rendu de la commission environnement, concernant les plots installés sur le parvis de l'église afin d'améliorer le visuel. Un compte rendu nous sera communiqué concernant le futur aménagement.
- Commission voirie- information de M. le maire
 - Limitation de vitesse à 25km/h **aux entrées du bourg**
 - Limitation tonnage à **9** tonnes routes des écoles
 - 1 devis est demandé à l'unité territoriale du Bugue en ce qui concerne la réalisation de travaux de peinture de 3 passages piétons et bandes stop
 - Limitation de vitesse au village de Thers à 30km/h
 - Installation d'un stop sur la route de la Pradelle
 - Demande traçage passage piéton au Tertre du Moulin
- Repas champêtre du lundi soir au plan d'eau

M. le maire informe le conseil municipal de son entretien avec M. le préfet concernant les repas au plan d'eau. Afin de respecter le protocole sanitaire et de sécurité, M. le maire décide avec l'accord du conseil municipal de ne pas reconduire la convention avec l'association organisatrice de l'événement pour l'année 2020.

- Adressage : la commission adressage s'est rendue sur l'ensemble de la commune afin de déterminer le nombre de supports et de panneaux à commander. Des devis sont demandés ainsi qu'une demande de subvention au conseil départemental au titre du Fonds d'équipement des communes.